

Formations entomologiques professionnelles

Responsable des formations : Jean-Louis Dommange (INRA/OPIE)

INFORMATIONS COMMUNES À TOUS LES STAGES

Cette page réunit tous les stages entomologiques prévus en 2010 dont les aspects pédagogiques sont assurés par l'Office pour les insectes et leur environnement.

Public concerné

Ces formations s'adressent à toutes les personnes intéressées par l'entomologie, à titre personnel ou professionnel, afin d'approfondir ou de compléter leurs connaissances aussi bien sur les méthodes et techniques utilisées dans ce domaine, la biologie, l'écologie et la systématique des différents groupes d'insectes ou bien encore la protection des espèces et des habitats concernés par les thèmes proposés :

- **ingénieurs et techniciens**, des instituts techniques, de recherches, d'aménagement du territoire (INRA, CNRS, ONF, DIREN, DDAF, DDE, Conseils généraux et régionaux, agences des espaces verts, etc.), de surveillance de la faune (ONCFS, CSP, etc.).
- **gestionnaires d'espaces naturels** (parc nationaux et régionaux, réserves naturelles, conservatoires, sites Natura 2000, bureaux d'études, observatoires, et toutes autres structures impliquées dans l'étude et la gestion des milieux naturels.).
- **hydrobiologistes** (Agences de l'eau, syndicat de bassins et toutes structures impliquées dans l'étude des eaux de surface et toutes personnes désirant s'investir dans l'étude des insectes aquatiques).
- **entomologistes** professionnels ou amateurs.
- **techniciens agricoles**, SRPV, APCA, etc.
- **étudiants** (lycées agricoles, LEGTA, universités, etc.).
- et d'une manière plus générale **toutes personnes concernées par l'étude des insectes** (entomologistes, naturalistes, etc.) dans le cadre d'actions diverses (recherches en systématique, tests en champs, gestions forestières, analyses faunistiques, inventaires, suivis de populations, études environnementales, protection des espèces et des habitats, etc.).
- **naturalistes** désirant s'investir dans l'étude de tel ou tel groupe d'insectes.
- **animateurs** et toutes personnes motivées par la connaissance des insectes et désirant les utiliser dans un cadre pédagogique (enseignants, gestionnaires, particuliers).

Niveau de connaissances requis

Niveau I : formation de base accessible à la plupart des naturalistes motivés. Intérêt pour certains groupes d'invertébrés. Pour certains stages une expérience de la gestion des milieux naturels est souhaitable.

Niveau II : bonnes connaissances en entomologie. Expérience personnelle ou professionnelle sur l'identification des insectes, suivi préalable du stage «Méthodes & techniques», «Odonates et habitats» ou équivalent, participation à des études sur l'entomofaune, etc.

Niveau III : très bonnes connaissances en entomologie. Expérience personnelle ou professionnelle sur les insectes. Utilisation fréquente d'une loupe binoculaire et manipulation régulière de spécimens, dissections ; suivi préalable des stages «Méthodes & techniques», «Odonates et habitats» ou équivalent ; participation à des études sur l'entomofaune, etc.

Intervenants

La compétence des intervenants, tous professionnels dans leurs spécialités ou amateurs de renommée (OPIE, SFO, SEF, INRA, MNHN, IRD, etc.) garantit la qualité et la rigueur scientifique de ces formations.

Numéro d'existence de formation

Sauf cas particuliers, ces enseignements doivent être engagés au titre de la formation professionnelle continue. Ce numéro est communiqué aux organismes dès l'inscription à un ou plusieurs stages.

Documentation, convention, attestation de stage.

Une large documentation ainsi que la liste des personnes et des associations ressources seront remises à chaque stagiaire. Cette documentation est propriété de l'organisme assurant les aspects pédagogiques et des

spécialistes rédacteurs ; elle ne peut donc être reproduite et diffusée sans autorisation préalable. Elle ne pourra être remise aux stagiaires que dans le cadre du stage correspondant à ce type de documentation.

Une convention de stage sera établie entre l'entreprise et l'organisme formateur.

Une attestation sera délivrée au terme de chacun des stages par l'organisme organisant la formation.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont acceptées dans l'ordre de réception au siège de la structure organisatrice jusqu'à la limite du nombre maximum de stagiaires admis et en fonction des informations demandées (versement des arrhes, bon de commande, document d'inscription dûment complété). Pour les inscriptions en surnombre, les intéressés sont avertis dans les meilleurs délais ; ces derniers seront prioritaires s'ils désirent participer à un nouveau stage sur le même thème.

Un accusé de réception est adressé au demandeur à la suite de l'inscription. Le chèque correspondant aux arrhes ne sera débité qu'au moment du stage. Les informations concernant les modalités pratiques (notamment l'hébergement) sont envoyées un à deux mois avant le début du stage en question.

Coûts des stages

Le coût des stages sur le plan pédagogique se situe entre 400 € et 600 € en fonction notamment du nombre de jours de formation et du nombre d'intervenants.

Pour tous salariés, les frais pédagogiques peuvent être engagés au titre de la formation professionnelle continue par l'organisme employeur en fonction de la réglementation en vigueur. Le remboursement des frais d'hébergement et de restauration dépend de la convention employeur/salarié.

Pour les associations, organismes privés et particuliers : **100 € D'ARRHES** sont demandés à l'inscription.

Pour les salariés et les personnes s'inscrivant individuellement, des réductions peuvent être consenties selon le nombre d'inscription d'une même personne au cours d'une même année : deuxième stage = - 10 % ; troisième stage = - 15 %. Pour les individuels membres de l'OPIE une réduction de 10 % est accordée (non cumulable avec la possibilité précédente).

Enfin, à titre exceptionnel, des réductions peuvent être consenties sur les frais pédagogiques pour les étudiants en stages universitaires à l'OPIE ou les personnes assurant des aides bénévoles.

TVA : OPIE est assujéti à la TVA de 19,6 %. Les prix des formations sont figurés HT.

Annulation de stage

En cas de force majeure ou d'un nombre insuffisant de participants, l'OPIE se réserve le droit d'annuler un stage. Dans ce cas, les stagiaires inscrits seront avertis dans les meilleurs délais. Les arrhes versées seront alors remboursées.

Si un stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis* du coût total du stage.

Pour toute annulation sans motif grave, moins de deux semaines avant le début du stage en question, les arrhes versées ne seront pas remboursées.

Hébergement et restauration

Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge du stagiaire (qui est en général remboursé par son employeur selon un barème défini au préalable).

La liste des hôtels et des autres types d'hébergement sera communiquée aux personnes inscrites un à deux mois avant le début du stage en question.

Afin d'éviter l'annulation de certains stages faute de participants,
il est essentiel de s'inscrire dans les délais impartis.